

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1622

22 août 2009

SOMMAIRE

Agroeurotrade S.A.	77855	CVI GVF Property Investments S.à r.l. ...	77852
Albatros Performance	77816	Dutch Debt Recoveries S. à r.l.	77852
Blackstar Group Plc	77821	Endurance HC Beta S.à r.l.	77847
Blueshield Management S.A.	77853	Endurance HC Theta S.à r.l.	77841
BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l.	77842	Endurance Office II Asset S.à r.l.	77845
Budapest Property Delta S.A.	77835	Endurance Office II Finance S.à r.l.	77846
Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l.	77848	Endurance Residential Finance S.à r.l.	77844
Café des Bons Amis de Gomes S.à r.l.	77815	EP Courcelles 2 S.à r.l.	77810
Carmignac Portfolio	77834	EP Eurocopter 1 S.à r.l.	77810
CIB Capital Insurance Brokers S.A.	77856	European Forest Resources (UK) S.à r.l.	77847
Columbus S.à r.l.	77841	F.A.M. Fund	77816
Company Services S.A.	77845	F.A.M. Personal Fund	77834
CVI GVF Luxembourg Eighteen S.à r.l. ..	77848	Fenix Cartera S.à r.l.	77852
CVI GVF Luxembourg Eleven S.à r.l.	77848	Fortum L.A.M. SNC	77826
CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l.	77855	Generalcorp	77834
CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l.	77847	Grep Drei S.A.	77811
CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l.	77849	Grossfeld Immobilière	77850
CVI GVF Luxembourg Nine S.à r.l.	77849	Hobell S.A.	77815
CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l.	77850	Hubert Jacques Sàrl	77851
CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l.	77851	Immobilière 166 GR S.A.	77853
CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l.	77855	Infotime Analyse Concept S.A.	77849
CVI GVF Luxembourg Twenty-Eight S. à r.l.	77850	Jack (Pencoed) S.à r.l.	77816
CVI GVF Luxembourg Twenty-Five S. à r.l.	77854	Kursana Residenzen S.A.	77815
CVI GVF Luxembourg Twenty-Nine S. à r.l.	77856	Les Rossignols S.A. 1850	77854
CVI GVF Luxembourg Twenty-Seven S. à r.l.	77854	Orascom Luxembourg	77835
CVI GVF Luxembourg Twenty-Three S.à r.l.	77851	Orascom Luxembourg Finance	77835
CVI GVF Luxembourg Two S.à r.l.	77853	Private Equity Portfolio 2007 Coordination S.à r.l.	77841
		Prysmian (Lux) S.à r.l.	77810
		Realstar Healthcare Financial S.à r.l.	77811
		Société Cotonnière Financière S.A.	77856
		Yakima S.A.	77841

EP Eurocopter 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.524.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 29 juin 2009, que:

- TMF CORPORATE SERVICES SA, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

Il résulte également des résolutions de l'associée unique de la Société que les personnes suivantes ont été nommées au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 juin 2009:

- Ludwig Andreas von Gossler, né le 10 octobre 1971, à Hamburg, Allemagne, Gérant ayant son adresse professionnelle au Zweigniederlassung Deutschland, An der Hauptwache, 7, 60313 Frankfurt A.M., Allemagne;

- Thorsten Steffen, né le 20 juillet 1973, à Wiesbaden, Allemagne, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Timo Hirte, né le 30 septembre 1976, à Ennigerloh, Allemagne, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009097299/23.

(090116481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 615.637,50.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.674.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2009, a décidé de nommer Michael Furth résidant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Christine Vollertsen, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 juin 2009, composé comme suit:

- Alain STEICHEN,
- Michele TITI CAPPELLI,
- Christophe CAHUZAC
- John BOWMAN, and
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRYSMIAN (LUX) S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009097679/22.

(090117109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

EP Courcelles 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 82.450,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.468.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 29 juin 2009, que:

- TMF CORPORATE SERVICES SA, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

Il résulte également des résolutions de l'associée unique de la Société que les personnes suivantes ont été nommées au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 juin 2009:

- Ludwig Andreas von Gossler, né le 10 octobre 1971, à Hamburg, Allemagne, Gérant ayant son adresse professionnelle au Zweigniederlassung Deutschland, An der Hauptwache, 7, 60313 Frankfurt A.M., Allemagne;

- Thorsten Steffen, né le 20 juillet 1973, à Wiesbaden, Allemagne, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Timo Hirte, né le 30 septembre 1976, à Ennigerloh, Allemagne, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009097298/23.

(090116487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Realstar Healthcare Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 80.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 89.261.

RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication des résolutions de l'Associé unique, dont l'extrait a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009, sous les références L090078019, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11/06/2009, n° 1154, page 55367.

Il y avait lieu de lire que:

1. La nomination, avec effet immédiat, aux fonctions d'Administrateurs de:

- Madame Zlatica Briestenska, née le 21 juillet 1975 à Povazska Bystrica, Slovaquie et résidant au 23, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Godfrey Abel, né le 21 octobre 1960 à Bixworth, au Royaume-Uni et résidant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Leur mandat sera pour une durée illimitée.

Conformément à l'Art. 10 des statuts qui stipule que la société est administrée par un ou plusieurs Administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098753/22.

(090117713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Grep Drei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.231.

In the year two thousand and nine on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GREP DREI S.A., a société anonyme, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 131.231, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 26th July 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, No. 2197 on 4th October 2007 (the "Company").

The meeting was presided by Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Frédéric LEMOINE, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed ne varietur by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That it appears from the attendance list, that all issued FIFTY THOUSAND (50,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (EUR 22,130,000.-) to raise it from its present amount of FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) to TWENTY-SEVEN MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (EUR 27,130,000.-) by the creation and the issue of TWO HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED (221,300) new shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;

2. Subscription by GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 122.589, of the TWO HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED (221,300) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each resulting in a total issue price of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (EUR 22,130,000.-);

3. Decision that the increase in corporate capital be deemed effective as of 30th September 2008; and

4. Amendment of paragraph 1 of Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

IV.- Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (EUR 22,130,000.-) to raise it from its present amount of FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) to TWENTY-SEVEN MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (EUR 27,130,000.-) by the creation and the issue of TWO HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED (221,300) new shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

Subscription

Thereupon, the sole shareholder, GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 122.589, represented by Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 27th, 2009, annexed hereto, has declared to subscribe the TWO HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED (221,300) new shares at a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, resulting in a total issue price of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (EUR 22,130,000.-), and payment of such total issue price by a conversion of due debt liquid payable by the Company to GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A. excluding the interest accrued and accumulated until and including today which was waived.

Proof of the existence and the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a report of Ernst & Young S.A., société anonyme, with address at B.P. 780, L-2017 Luxembourg, dated 29th April 2009.

The conclusion of this report is as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued".

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions as follows:

Art. 5. (paragraph 1). "The subscribed share capital of the Company is fixed at TWENTY-SEVEN MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (EUR 27,130,000.-) divided into TWO HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED (271,300) shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each."

Third resolution

The meeting decides that the increase in corporate capital be deemed effective as of 30th September 2008.

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand seven hundred euros (EUR 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des oben stehenden Textes

Im Jahr zweitausendneun, am neunundzwanzigsten Tag des Monats April.

Vor Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der GREP DREI S.A., einer société anonyme, mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer 131.231, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 26. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 2197 am 4. Oktober 2007 (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Wohnsitz in Luxemburg, eröffnet,

welche als Protokollant Herrn Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Frederic LEMOINE, avocat, wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzähler.

Die Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes festzustellen:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von Ihnen gehaltenen Aktien in die Anwesenheitsliste eingetragen sind; und dass die Anwesenheitsliste von den Aktionären oder deren Vertretern unterzeichnet und durch den Vorsitz dieser Versammlung geprüft und ne varietur unterzeichnet wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, sofern vorhanden, sind ne varietur gezeichnet von den erschienenen Parteien und bleiben dieser Urkunde angeheftet.

II.- Dass es sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle ausgegebenen FÜNFZIG TAUSEND (50.000) Aktien auf der heutigen außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam zusammengetreten ist und rechtmäßig Beschlüsse hinsichtlich aller auf der Tagesordnung vorgesehener Punkte, über welche die Aktionäre im Vorfeld dieser Versammlung wirksam informiert wurden, treffen kann.

III.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Agenda

1. Beschluss, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 22.130.000,-) von seinem jetzigen Wert von FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) auf nunmehr SIEBENUNDZWANZIG MILLIONEN EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 27.130.000,-) durch die Begründung und Ausgabe von ZWEIHUNDERT EINUNDZWANZIG TAUSEND DREI HUNDERT (221.300) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie zu erhöhen;

2. Zeichnung der ZWEIHUNDERT EINUNDZWANZIG TAUSEND DREI HUNDERT (221.300) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie resultierend in einem gesamten Ausgabepreis in Höhe von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 22.130.000,-) durch GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg und registriert beim Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 122.589;

3. Beschluss, dass die Kapitalerhöhung als wirksam zum 30. September 2008 gilt; und

4. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der derzeit gültigen Satzung der Gesellschaft, um obigen Punkten zu entsprechen.

IV.- Dass die Versammlung nach ausführlicher Beratung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 22.130.000,-) von seinem jetzigen Wert von

FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) auf nunmehr SIEBENUNDZWANZIG MILLIONEN EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 27.130.000,-) durch die Begründung und Ausgabe von ZWEIHUNDERT EINUNDZWANZIG TAUSEND DREI HUNDERT (221.300) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie zu erhöhen.

Zeichnung

Erklärung zur Zeichnung der ZWEIHUNDERT EINUNDZWANZIG TAUSEND DREI HUNDERT (221.300) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie und Zahlung des gesamten Ausgabepreises in Höhe von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 22.130.000,-) durch den alleinigen Aktionär GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht und mit Gesellschaftssitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 122.589, hier vertreten durch Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 27. April 2009 gegebenen Vollmacht, hier beigelegt, im Wege der Umwandlung einer fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., exklusive der bis einschließlich heute aufgelaufenen Zinsen, deren Rückzahlung erlassen wurde.

Nachweis über das Bestehen und die Höhe der Einbringung wurde dem unterzeichnenden Notar durch Vorlage eines Berichts der Ernst & Young S.A., société anonyme, B.P. 780 L-2017 Luxembourg, mit Datum vom 29. April 2009 erbracht.

Die Schlussfolgerung des Berichtes lautet wie folgt:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued".

Besagter Bericht, nachdem er durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit ihr einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft im Sinne oben gefasster Beschlüsse wie folgt abzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). "Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt SIEBENUNDZWANZIG MILLIONEN EINHUNDERTDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 27.130.000,-), eingeteilt in ZWEIHUNDERT EINUNDSIEBZIG TAUSEND DREI HUNDERT (271.300) Aktien mit einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) je Aktie."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Kapitalerhöhung als wirksam zum 30. September 2008 gilt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Aufwendungen, in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis dieser Urkunde zu zahlen sind, werden auf ungefähr sechstausendsiebenhundert Euro (EUR 6.700,-) angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erscheinenden Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Verlangen derselben oben erscheinenden Personen soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang haben.

WODURCH diese notarielle Urkunde in Senningerberg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienenen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben die vorstehenden Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Natalie O'Sullivan-Gallagher, Matthias Pons, Frédéric Lemoine, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2009, LAC / 2009 / 16812. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009098984/180.

(090119404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Hobell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 61.872.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2009 à 09h00 à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:
Monsieur Joseph WINANDY, 92, RUE DE L'Horizon, L-5960 Itzig
Monsieur Jean QUINTUS, 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette
COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:
Monsieur Pierre SCHILL, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
J. QUINTUS / J. WINANDY
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098870/22.

(090117751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Kursana Residenzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 37.458.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 11 juin 2009 que:

- Le mandat de Mr. Peter DUSSMANN, né le 05/10/1938 à Rottweil (Allemagne), avec adresse professionnelle à 90, Friedrichstrasse, D-10117 BERLIN, en tant qu'administrateur de la Société est venu à échéance en 2009 et n'est pas reconduit;
- Le mandat de Mr. Thomas GREINER, né le 07/04/1955 à Rottweil (Allemagne), avec adresse professionnelle à 90, Friedrichstrasse, D-10117 BERLIN, en tant qu'administrateur de la Société qui est venu à échéance en 2009 est reconduit pour une durée de six années, soit jusqu'en 2015;
- Mr. Axel GRAENITZ, né le 16/07/1968 à BERLIN (Allemagne), avec adresse professionnelle à 90, Friedrichstrasse, D-10117 BERLIN, est nommé administrateur de la Société en remplacement de Mr. Peter Dussmann pour une durée de six années, soit jusqu'en 2015;

*Pour inscription/modification
Pour le conseil d'administration
Me Nicolas Schaeffer
Par mandat*

Référence de publication: 2009098780/22.

(090117942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Café des Bons Amis de Gomes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 120, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 97.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099119/10.

(090118667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.491.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAM Fund

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099097/14.

(090118553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.043.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour ALBATROS PERFORMANCE

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099094/13.

(090118537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.138.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of March.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg "MGP Jack S.à r.l.", having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 114137,

here represented by Maître Pierre Lancelin, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Jack (Pencoed) S.à r.l." (the "Company"), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 114138, has been incorporated by deed of undersigned notary on the 30 January 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 841 of 27 April 2006 as modified for the last time by deed of Maître Jean SECKLER notary residing in Junglinster, on 14 March 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1086 of 3 June 2006.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The partner decides to amend and restate the bylaws of the Company so as to read as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (singly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them as well as any other member of the same group as the Company every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be "Jack (Pencoed) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The company's corporate capital is set at eighteen thousand five hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 18,560.-) represented by nine hundred and twenty eight (928) parts of twenty Pounds Sterling (EUR 20.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Managers may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Managers.

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The Company is administered by one or several managers (singly the "Manager" and jointly the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. In the event of an equality of votes, the chairman of the Board of Managers shall have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by the Manager or Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, any two Managers can bind the Company by their joint signatures unless any one Manager or third party has been authorised by a resolution of the Managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books are closed and the Managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

Art. 18. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux neuf, le vingt-sixième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois "MGP Jack S.à r.l.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114137,

ici représentée par Maître Pierre LANCELIN, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Jack (Pencoed) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.138, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 841 du 27 avril 2006, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, le 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1780 du 8 juillet 2008.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur, et toute autre membre du même groupe que la Société, fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privée.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Jack (Pencoed) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de rassemblée générale des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à dix huit mille cinq cent soixante Livres Sterling (18.560,-) représenté par neuf cent vingt huit (928) parts sociales de vingt- Livres Sterling (20,- EUR) chacune.

L'émission des parts de chaque catégorie peut être assortie d'une prime d'émission.

Les Gérants pourront créer ponctuellement les réserves qu'ils jugeront appropriées (en plus des réserves légales) et créeront une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par les Gérants.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (au singulier le "Gérant" et conjointement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, le président du Conseil de Gérance aura un vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par le ou les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus qu'un Gérant nommé, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signatures conjointes ou chaque Gérant ou tierce personne qui a été autorisé par une résolution du Conseil de Gérance d'engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont simplement des mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émission payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émission aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou nom, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mars 2009. LAC/2009/12357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009098988/288.

(090119379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Blackstar Group Plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.318.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of June at 17.00 p.m.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting"), of Blackstar Group Plc, R.C.S. Luxembourg B 114.318, which transferred its principal establishment to Luxembourg with effect from January 27th, 2006, pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, who acted in replacement of her colleague

Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numbers 913 and 914 of May 10th, 2006.

The Articles of the Company have been amended several times and lastly pursuant to two deeds of the undersigned notary dated June 25th, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The General Meeting begins, with Mr Charl Brand, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Miroslav Metodiev, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Johannes Adam Smit, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. Based on a shareholder's meeting held on June 25th, 2009 before the undersigned notary at 17.00 p.m. (the "First EGM"), a proxy was given by resolution 11 which had the following wording: "AUTHORITY TO RECORD TRANSACTIONS AT LUXEMBOURG NOTARY

Pursuant to the authorities given in resolutions 1 to 10, any Director of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. or of M Partners be and are hereby appointed to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of recording any of the transactions effected pursuant to resolutions 1 to 10 in one or several notarial deeds."

II. The shareholders that were present or represented at the First EGM, as well as the shares held by them, are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, signed by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

It appears from the said attendance list that out of the 73,259,510 ordinary shares each having a par value of GBP 1.- each representing the total capital of £73,259,510, 58,916,320 shares, representing 80.42% of the total capital, are represented at this Extraordinary General Meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

III. The agenda of the Extraordinary General Meeting is worded as follows:

1. Record the capital increase due to the 10,214,356 new ordinary shares issued to Blackstar Managers Limited ("BML") and the 3,127,495 new ordinary shares issued to Novatrust (in its capacity as trustee to the Treger Family Settlement, "Novatrust"). The shares were issued in terms of the Board Committee Meeting held on 25 June 2009 at 18h30 p.m.

2. Record the capital reduction, following the repurchase of 7,462,673 of the Company's shares which took place immediately following the issue of shares referred to in 1 above.

Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation, subsequent to point 1 and 2 of the present agenda, to read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company has an issued capital of £53,022,920.96 divided into 79,138,688 ordinary shares having a par value of 67 pence each.

5.2. The Company shall have an authorised capital of £100,500,000 divided into 150,000,000 ordinary shares having a par value of 67 pence each"

Amendment of articles 7.1, 7.2 and 7.2.2 of the Articles of Incorporation pursuant to resolutions 8 and 9 of the First EGM in this regard to read henceforth as follows:

" **7.1.** The Directors are generally and unconditionally authorised pursuant to section 80 of the CA 1985 to exercise all powers of the Company to allot and issue relevant securities (within the meaning of section 80) up to an aggregate nominal amount of £19,340,000 for a period expiring (unless previously revoked, varied or renewed) on 25 September 2010 or, if sooner, the end of the next Annual General Meeting. The Company may make an offer or agreement prior to the expiry of such period, which would or might require shares to be allotted and issued after this authority expires and the Directors may allot and issue relevant securities in pursuance of such offer or agreement as if this authority had not expired."

" **7.2.** The Directors are generally empowered pursuant to section 95 of the CA 1985 to allot and issue equity securities (within the meaning of section 94(2) to 94(3A) of the CA 1985) for cash, pursuant to the authority conferred by Article 7.1 as if section-89(1) of the CA 1985 did not apply to such allotment, provided that this power shall expire on 25 September 2010 or, if sooner, the end of the next Annual General Meeting. This power shall be limited to the allotment and issue of equity securities:"

"7.2.2 otherwise than pursuant to Article 7.2.1 above, up to an aggregate nominal value of £2,900,000"

3. Miscellaneous

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, resolutions 1, 2 3 and 4 as set forth in the above agenda with a majority of 78.87% for resolutions 1, 2, 3 and 4 of the shares present or represented:

First resolution

The Meeting resolves to record the capital increase of £8,939,040.17 (eight million nine hundred thirty-nine thousand and forty british pounds and seventeen pence) due to the 10,214,356 new ordinary shares having a par value of 67 pence each issued to Blackstar Managers Limited ("BML") and the 3,127,495 new ordinary shares, having a par value of 67 pence each, issued to Novatrust (in its capacity as trustee to the Treger Family Settlement, "Novatrust"). The shares were issued in terms of the Board Committee Meeting held on 25 June 2009 at 18h30 p.m.

Second resolution

The Meeting resolves to record the capital reduction, following the repurchase of 7,462,673 of the Company's shares which took place immediately following the issue of shares referred to in the first resolution.

Third resolution

The Meeting resolves as a consequence of the first and the second resolutions to amend article 5 of the Articles of Incorporation, to read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company has an issued capital of £53,022,920.96 divided into 79,138,688 ordinary shares having a par value of 67 pence each.

" **5.2.** The Company shall have an authorised capital of £100,500,000 divided into 150,000,000 ordinary shares having a par value of 67 pence each."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend articles 7.1, 7.2 and 7.2.2 of the Articles of Incorporation pursuant to resolutions 8 and 9 of the First EGM dated 17h00 June 25th 2009, to read henceforth as follows:

" **7.1.** The Directors are generally and unconditionally authorised pursuant to section 80 of the CA 1985 to exercise all powers of the Company to allot and issue relevant securities (within the meaning of section 80) up to an aggregate nominal amount of £19,340,000 for a period expiring (unless previously revoked, varied or renewed) on 25 September 2010 or, if sooner, the end of the next Annual General Meeting. The Company may make an offer or agreement prior to the expiry of such period, which would or might require shares to be allotted and issued after this authority expires and the Directors may allot and issue relevant securities in pursuance of such offer or agreement as if this authority had not expired."

" **7.2.** The Directors are generally empowered pursuant to section 95 of the CA 1985 to allot and issue equity securities (within the meaning of section 94(2) to 94(3A) of the CA 1985) for cash, pursuant to the authority conferred by Article 7.1 as if section 89(1) of the CA 1985 did not apply to such allotment, provided that this power shall expire on 25 September 2010 or, if sooner, the end of the next Annual General Meeting. This power shall be limited to the allotment and issue of equity securities:"

"7.2.2 otherwise than pursuant to Article 7.2.1 above, up to an aggregate nominal value of £2,900,000."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 17h30 p.m.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin, à 17h00 de l'après-midi.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") de Blackstar Group Plc, R.C.S Luxembourg B114.218, qui a transféré son principal établissement vers le Luxembourg avec effet au 27 janvier 2006, par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéros 913 et 914 du 10 mai 2006.

Les Statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant deux actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 25 juin 2009, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Charl Brand, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Miroslav Metodiev, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Johannes Adam SMIT, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que sur la base de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 25 Juin 2009 devant le notaire instrumentaire à 17:00pm (la "Première AGE"), une procuration valide formulée comme suit a été donnée aux administrateurs selon la résolution 11:

AUTORITE DONNEE AU NOTAIRE LUXEMBOURGEOIS POUR ENREGISTRER LES TRANSACTIONS

Conformément aux autorités données dans les résolutions 1 à 10, un Administrateur de la Société ou un employé de Maitland Luxembourg S.A. ou de M Partners est par la présente nommé pour comparaître devant un notaire public luxembourgeois afin d'enregistrer les transactions effectuées conformément aux résolutions 1 à 10 dans un ou plusieurs actes notariés."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés lors de la Première AGE, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il apparaît d'après la liste de présence que de sur les 73.259.510 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de £1.- et représentant la totalité du capital de £73.259.510, 58.916.320 actions, représentant 80.42% du capital, sont représentées à cette Assemblée Générale Extraordinaire, qui est en conséquence valablement constituée et peut délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Enregistrement de l'augmentation de capital due aux 10.214.356 nouvelles actions ordinaires émises à Blackstar Managers Limited ("BML") et aux 3.127.495 nouvelles actions ordinaires émises à Novatrust (en sa capacité de trustée de la Famille Treger, "Novatrust"). Les actions ont été émises selon les termes de la réunion du Comité d'Administration qui s'est tenue le 25 Juin 2009 à 18h30pm.

2. Enregistrement de la réduction de capital suite au rachat de 7,462,673 actions de la Société qui s'est opéré immédiatement suite à l'émission des actions dont il est question au point 1 ci-dessus.

3. Modification de l'Article 5 des Statuts subséquente aux points 1 et 2 de cet ordre du jour, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** La Société possède un capital émis de £53.022.920,96 divisé en 79.138.688 actions ordinaires d'une valeur nominale de 67 pence chacune.

5.2. La Société possédera un capital autorisé de £100.500.000 divisé en 150,000,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 67 pence chacune."

4. Modification des articles 7.1, 7.2 et 7.2.2 des Statuts conformément aux résolutions 8 et 9 de la Première AGE, lesquels se liront désormais comme suit:

" **7.1.** Les Administrateurs sont généralement et inconditionnellement autorisés, conformément à la section 80 du CA 1985, à exercer tous les pouvoirs de la Société pour allouer et émettre de nouvelles actions qui conviennent (au sens visé par la section 80) jusqu'à un montant nominal total de £19,340,000 selon des termes qu'ils jugent appropriés pour une période expirant (à moins d'avoir été entretemps révoquée, changée ou renouvelée) le 25 Septembre 2010 ou, si plus tôt, à la fin de la prochaine Assemblée Générale Annuelle. La Société pourra, avant l'expiration d'une telle période, faire une offre ou proposer un contrat qui requerrait ou pourrait requérir que les actions soient allouées et émises après l'expiration de cette autorisation et les administrateurs pourront allouer et émettre des actions qui conviennent en conformité avec cette offre ou ce contrat comme si l'autorité conférée n'avait pas expiré.

" **7.2.** Les Administrateurs sont généralement investis, conformément à la section 95 du CA 1985, du pouvoir d'allouer et d'émettre des actions (au sens visé par les sections 94(2) à 94(3A) du CA 1985) contre une rémunération en espèces, conformément à l'autorité conférée par l'Article 7.1 comme si la section 89 (1) et les sous-sections (1) à (6) de la section 90 du CA 1985 ne s'appliquaient pas à une telle allocation et émission, pourvu que ce pouvoir expire le 25 Septembre 2010 ou, si plus tôt, à la fin de la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Ce pouvoir sera limité à l'allocation et à l'émission d'actions:

"7.2.2 autrement que dans les cas visés à l'article 7.2.1 ci-dessus, jusqu'à un montant nominal total n'excédant pas £2.900.000".

5. Divers

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée passe, après délibération, les résolutions 1, 2, 3 et 4 indiquées dans l'ordre du jour ci-dessus avec une majorité de 78.87% pour les résolutions 1, 2, 3 et 4 des actions présentes ou représentées:

Première résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer l'augmentation de capital de la somme de £8.939.040,17 - (huit millions neuf cent trente-neuf mille quarante livres sterling et dix-sept pence) due aux 10,214,356 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 67 pence chacune, émises à Blackstar Managers Limited ("BML"), et aux 3,127,495 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 67 pence chacune, émises à Novatrust (en sa capacité de trustée de la Famille Treger, "Novatrust"). Les actions ont été émises selon les termes de la réunion du Comité d'Administration qui s'est tenue le 25 Juin 2009 à 18h30pm.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer la réduction de capital suite au rachat de 7,462,673 actions de la Société, lequel s'est opéré immédiatement suite à l'émission des actions dont il est question au point 1 ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, comme conséquence des première et seconde résolutions de modifier l'Article 5 des Statuts, lequel se lira désormais comme suit:

" **5.1.** La Société possède un capital émis de £53.022.920,96 divisé en 79.138.688 actions ordinaires d'une valeur nominale de 67 pence chacune.

5.2. La Société possédera un capital autorisé de £100.500.000 divisé en 150.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 67 pence chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 7.1, 7.2 et 7.2.2 des Statuts conformément aux résolutions 8 et 9 de la Première AGE qui s'est tenue le 25 Juin 2009 à 17h00, lesquels articles se liront désormais comme suit:

" **7.1.** Les Administrateurs sont généralement et inconditionnellement autorisés, conformément à la section 80 du CA 1985, à exercer tous les pouvoirs de la Société pour allouer et émettre de nouvelles actions qui conviennent (au sens visé par la section 80) jusqu'à un montant nominal total de £19,340,000 selon des termes qu'ils jugent appropriés pour une période expirant (à moins d'avoir été entretemps révoquée, changée ou renouvelée) le 25 Septembre 2010 ou, si plus tôt, à la fin de la prochaine Assemblée Générale Annuelle. La Société pourra, avant l'expiration d'une telle période, faire une offre ou proposer un contrat qui requerrait ou pourrait requérir que les actions soient allouées et émises après l'expiration de cette autorisation et les administrateurs pourront allouer et émettre des actions qui conviennent en conformité avec cette offre ou ce contrat comme si l'autorité conférée n'avait pas expiré."

" **7.2.** Les Administrateurs sont généralement investis, conformément à la section 95 du CA 1985, du pouvoir d'allouer et d'émettre des actions (au sens visé par les sections 94(2) à 94(3A) du CA 1985) contre une rémunération en espèces, conformément à l'autorité conférée par l'Article 7.1 comme si la section 89 (1) et les sous-sections (1) à (6) de la section 90 du CA 1985 ne s'appliquaient pas à une telle allocation et émission, pourvu que ce pouvoir expire le 25 Septembre 2010 ou, si plus tôt, à la fin de la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Ce pouvoir sera limité à l'allocation et à l'émission d'actions:"

"7.2.2 autrement que dans les cas visés à l'article 7.2.1 ci-dessus, jusqu'à un montant nominal total n'excédant pas £2.900.000."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17:30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Brand, M. Metodiev, J. A. Smit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26149. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009100988/225.

(090121597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Fortum L.A.M. SNC, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 62.020.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.406.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Fortum Holding BV, a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1067, AZ Amsterdam, the Netherlands.

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

- Fortum AMCO AB, a company governed by the laws of Sweden, having its registered office at Lidingövägen 115, SE 11577 Stockholm, Sweden.

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société en nom collectif which such parties declared to form.

Chapter I.- Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form.

There is hereby formed a société en nom collectif (the "Partnership") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and by the relevant provisions of the Commercial Code, as amended, and of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Name of the partnership.

The Partnership exists under the name of "Fortum L.A.M. SNC".

Art. 3. Object of the partnership.

The object of the Partnership is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Partnership may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Partnership such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Partnership may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Partnership may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

The Partnership may also purchase, sell, rent and lease machinery such as turbines, boilers, generators, transformers, meters and other movable assets referring to producing electricity, heat and distribution of heat and electricity.

In a general fashion the Partnership may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

The Partnership will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Managers) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain

a Partnership governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Partnership.

Art. 5. Duration.

The Partnership is formed for an unlimited duration without prejudice to article 21.

Chapter II.- Capital - Units

Art. 6. Capital.

The capital of the Partnership is set at sixty-two million twenty thousand Euro (EUR 62,020,000.-) represented by three thousand one hundred and one (3,101) units with a nominal value of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) each.

The capital of the Partnership may be increased or reduced by a unanimous resolution of the partners' meeting.

Art. 7. Units.

Each unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at the partners' meetings. Ownership of a unit carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Partnership and the resolutions of the partners' meetings.

Each unit is indivisible as far as the Partnership is concerned. Co-owners of units must be represented towards the Partnership by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 8. Transfer of units.

Notwithstanding any other provision in these Articles of Incorporation, the admission and/or substitution of a partner as well as any transfer of units requires the prior written consent of all partners. Any admission or substitution of a partner as well as any transfer of units without such consent shall be null and void. The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

"Admission and/or substitution" of a partner within the meaning of this article includes, inter alia, the admission of a partner, the replacement of a partner by any means, including a legal merger, the encumbrance, transfer or assignment of all or part of any partnership unit, and any change in the relative or absolute rights of a partner.

Chapter III.- Management

Art. 9. Management of the partnership.

The Partnership will be managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager").

The Manager(s) will be elected by unanimous resolution of the partners' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. He(they) is/are re-eligible, but he(they) may be removed at any time, with or without cause, by unanimous resolution of the partners' meeting.

Art. 10. Powers of the manager.

The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Partnership's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles of Incorporation to the partners' meeting are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Conflict of interests.

No contract or other transaction between the Partnership and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the Managers or officers of the Partnership has a personal interest in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Partnership who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Partnership may have any personal conflicting interest in any transaction of the Partnership, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

The Partnership shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Partnership, or, at the request of the Partnership, of any other company of which the Partnership is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Partnership is advised by its legal counsel that the person

to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 12. Representation of the partnership - Delegation of powers.

In the event of only one Manager being appointed, the Partnership will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Partnership will be bound by the sole signature of any Manager.

The Manager(s) may indeed delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, residing in Luxembourg, chosen by it.

Chapter IV.- Partners' meetings

Art. 13. Partners' meetings.

Decisions of the partners shall be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the partners by registered mail. In this case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Partnership.

The partners may meet in a meeting of partners upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), subsidiarily, by the auditor, if any, or, more subsidiarily, by partners representing half the corporate capital. The notice sent to the partners in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the partners are present or represented at a partners' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A partner may act at any partners' meeting by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a partner.

Partners' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 14. Powers of the partners' meetings.

Any regularly constituted meeting of partners of the Partnership represents the entire body of partners.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership.

Art. 15. Procedure, Vote.

Any resolution of the partners meeting will be taken by the unanimous consent of all the partners.

Art. 16. Minutes.

Copies or extracts of the minutes of the partners' meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the any Manager(s).

Chapter V.- Financial year - Balance sheet - Profits

Art. 17. Financial year.

The Partnership's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 18. Financial statements.

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the partners' meeting for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Partnership.

Art. 19. Auditors.

The supervision of the operations of the Partnership may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected by the partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners' meeting.

Art. 20. Appropriation of profits.

Each year the partners will approve the accounts of the preceding year in their partners' meeting.

The result of the financial year will be allocated proportionally to each partner's share quota on the provisional partners' accounts. The balances of these provisional accounts become claims or debts of each partner only if they are transferred by unanimous resolution taken by the partners' general meeting representing the whole capital to each partner's definitive

account. The claims in favor of each partner will become due only by unanimous resolution taken by the partners' general meeting representing the whole capital.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution.

The liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or the suspension of civil rights of any partner will not cause the dissolution of the Partnership.

In any other case, the partners' meeting must agree on the dissolution of the Partnership by unanimous consent of all the partners.

Should the Partnership be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the partners' meeting, which will determine their powers and their compensation, or in the absence of such appointment, by the Manager(s).

After payment of all the debts of and charges against the Partnership and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the partners pro rata to the number of the units held by them.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Applicable law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this Articles of Incorporation.

Subscription

The Articles of Incorporation of the Partnership having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Partner	Number of units	Subscribed amount (EUR)	Amount paid-in (EUR)
Fortum Holding BV	1	20,000.-	20,000.-
Fortum AMCO AB	3,100	62,000,000.-	62,000,000.-
TOTAL	3,101	62,020,000.-	62,020,000.-

All the units have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of sixty-two million twenty thousand Euro (EUR 62,020,000.-) is now available to the Partnership, evidence thereof having been given to the notary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and end on 31 December 2009.

Resolutions of the partners' meeting

Immediately after the formation of the Partnership, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the partners' meeting, passed the following resolutions:

1. The Partnership shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The partners' meeting resolved to appoint the following as Managers for an undetermined period:
 - Luc Schelkens, financial manager, born in Antwerp (Deurne), Belgium, on April 13, 1965, residing at Scheldestraat 95-4, 2000 Antwerp, Belgium;
 - Gunnar Lindquist, controller, born in Jarfalla, Sweden on April 29, 1959, residing at Fortum Power & Heat AB, 115 77 Stockholm, Sweden;
 - Taina Honkala, Senior advisor, born in Ruovesi, Finland, on August 23, 1963, residing at Fortum Oyj, Keilaniementie 1, 00048 Fortum (Espoo), Finland; and
 - Päivi Pesola, BU controller, born in Alahärmä, Finland, on March 19, 1956 residing at Fortum Power & Heat Oy, Keilaniementie 1, 00048 Fortum (Espoo), Finland;

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Fortum Holding BV, une société existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1,1067, AZ Amsterdam, Pays-Bas.

ici représenté par Mlle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé.

- Fortum AMCO AB, une société existant sous les lois de la Suède, ayant son siège social à Lidingövägen 115, SE 11577 Stockholm, Suède.

ici représenté par Mlle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé

Lesdites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représenté comme dit ci-avant, ont requis le instrumentant de dresser acte d'une société en nom collectif dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme.

Il est formé par les présentes une société en nom collectif (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les dispositions du Code de Commerce, tel que modifié et du Code Civil, tel que modifié, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Raison sociale.

La raison sociale de la Société sera "Fortum L.A.M. SNC"

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société peut également acheter, vendre, louer des machines telles que des turbines, des chaudières, des générateurs, des transformateurs, des compteurs et autres biens mobiliers relatifs à la production d'électricité, le chauffage, et la distribution de chauffage et d'électricité.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du(des) Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du(des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait/estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 5. Durée.

La Société est formée pour une durée indéterminée sans préjudice de l'article 21.

Chapitre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

Le capital de la Société est fixé à soixante-deux millions vingt mille euros (EUR 62.020.000,-), représenté par trois mille cent une (3.101) parts sociales d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires de parts sociales doivent être représentés auprès de la Société par un avocat, qu'il soit désigné parmi eux ou non.

Art. 8. Transfert des parts sociales.

Nonobstant ce qui est prévu par ces Statuts, l'admission et/ou la substitution d'un associé de même que tout transfert de part sociale requiert le consentement préalable écrit de tous les associés. Toute admission ou toute substitution d'un associé de même que tout transfert de part sociale sans ce consentement préalable est nul et non avenu. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

"Admission et/ou substitution" d'un associé au sens du présent article inclut, inter alia, l'admission d'un associé, le remplacement d'un associé par tout moyen, incluant la fusion légale, la charge, le transfert ou la cession de tout ou partie des parts sociales, et tout changement dans les droits absolus ou relatifs d'un associé.

Chapitre III.- Gérance

Art. 9. Gérance de la Société.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (ci-après le(s) "Gérant(s)").

Le ou les Gérants seront nommés par décision unanime des associés, qui déterminera son nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision unanime des associés.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant.

Le(s) Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du(des) Gérant(s).

Art. 11. Conflit d'Intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en sera gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les associés et il ne pourra prendre part aux délibérations ou approuver au sujet de cette opération.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et gérant de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encouru par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 12. Représentation de la société - Délégation de pouvoirs.

En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature seule d'un des Gérants.

Le(s) Gérant(s) peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix demeurant à Luxembourg.

Chapitre IV.- Assemblée des associés

Art. 13. Assemblée des associés.

Les décisions des associés doivent être prises par vote par écrit sur le texte des résolutions à être adoptés qui seront envoyés par le(s) Gérant(s) aux associés par courrier enregistré. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le(s) Gérant(s), ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le(s) Gérant(s).

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. Procédure - Vote.

Les résolutions de l'assemblée ne sont valablement adoptées que si elles sont prises à l'unanimité de tous les associés.

Art. 16. Procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un Gérant.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels - Profits

Art. 17. Exercice social.

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire peut prendre au siège social communication de ces documents.

Art. 19. Commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par décision unanime de l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision unanime des associés.

Art. 20. Attribution des bénéfices.

Chaque année, les associés approuveront les comptes de l'exercice de l'année précédente lors de l'assemblée des associés.

Le résultat de l'exercice sera réparti proportionnellement entre chacun des associés et selon les parts détenues par chacun d'eux sur un compte d'associé provisoire. Les soldes de ces comptes provisoires deviennent des créances ou des dettes pour chacun des associés si et seulement s'ils sont transférés sur le compte définitif de chacun des associés suite à une décision prise à l'unanimité des voix par l'assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social souscrit. Les créances en faveur de chacun des associés ne seront dues que suite à une décision prise à l'unanimité des voix par l'assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution.

La liquidation, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Dans tout autre cas, l'assemblée des associés devra statuer sur la dissolution de la Société par un vote unanime de l'ensemble des associés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments, et en l'absence d'une telle désignation, par le(s) Gérant(s).

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les associés au pro rata du nombre des parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable.

Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré les montants ci-après énoncés:

Associés	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (EUR)	Libération (EUR)
Fortum Holding BV	1	20.000,-	20.000,-
Fortum AMCO AB	3.100	62.000.000,-	62.000.000,-
TOTAL	3.101	62.020.000,-	62.020.000,-

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de soixante-deux millions vingt-mille euros (EUR 62.020.000,-), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date de constitution et finira le 31 décembre 2009.

Résolutions des associés

Immédiatement après la formation de la Société, les personnes prémentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés ont pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le siège social de la Société au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'assemblée générale des associés a décidé de nommer les Gérants suivant pour une période indéterminée:

- Luc Schelkens, employé privé, né à Anvers (Deurne), Belgique, le 13 avril 1965, demeurant au Scheldestraat 95-4, 2000 Anvers, Belgique;

- Gunnar Lindquist, employé privé, né à Jarfalla, Suède, le 29 avril 1959, demeurant au Fortum Power & Heat AB, 115 77 Stockholm, Suède;

- Taina Honkala, employé privé, né à Ruovesi, Finlande, le 23 août, 1963, demeurant au Fortum Oyj, Keilaniementie 1, 00048 Fortum (Espoo), Finlande; and

- Päivi Pesola, employé privé, né à Alahärmä, Finlande, le 19 mars 1956 demeurant au Fortum Power & Heat Oy, Keilaniementie 1, 00048 Fortum (Espoo), Finlande;

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ozveren, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009100924/432.

(090121550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Generalcorp, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.660.

Le Bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour GENERALCORP

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099096/13.

(090118550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

F.A.M. Personal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.628.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAM Personal Fund

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099098/14.

(090118560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Carmignac Portfolio

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099099/14.

(090118566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Orascom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009099101/13.

(090118645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Orascom Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009099102/13.

(090118647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Budapest Property Delta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 147.346.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),

here represented by Mrs Fanny MARX, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 24, 2009;

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),

here represented by Mr Antonio INTINI, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 24, 2009.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of
"BUDAPEST PROPERTY DELTA S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Monday of April at 4.00. p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional disposition

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- «LANNAGE S.A.», prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares	7'750
2.- «VALON S.A.», prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares	7'750
TOTAL: fifteen thousand five hundred shares	15'500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A.", previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2009.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Monsieur Antonio INTINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par toutes les mandataires des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «BUDAPEST PROPERTY DELTA S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 16.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- «LANNAGE S.A.», prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
2.- «VALON S.A.», prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
TOTAL: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration,

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: F. MARX, A. INTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2009, Relation: EAC/2009/9058. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009098951/289.

(090118514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Private Equity Portfolio 2007 Coordination S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.540.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Private Equity Portfolio 2007 Coordination S.à r.l.
BGL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009099095/14.

(090118541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Columbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.264.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009099105/15.

(090118655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Yakima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009099106/15.

(090118940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Endurance HC Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 136.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique tenue à Capellen en date du 30 mars 2009.

L'Assemblée Générale de l'associé unique a pris acte de et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, en qualité de gérant de la Société.

L'Assemblée Générale de l'associé unique a décidé de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité de gérant de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 juillet 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009100583/20.

(090119930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., formerly BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.727,

in its capacity as sole shareholder of BMG RM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.948 (the Company),

here represented by Mrs Maren Stadler, Rechtsanwältin, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated July 10th, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., formerly BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by hundred twenty-five (125) shares, having a par value of hundred euro (EUR 100.-) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the issuance of one (1) share, in registered form, having a par value of hundred euro (EUR 100.-), having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the one (1) newly issued share of the Company having a par value of hundred euro (EUR 100.-) and to fully pay up the share by way of a contribution in cash in an aggregate amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-).

The surplus between the amount contributed and the nominal value of the share being forty-four thousand nine hundred euro (EUR 44,900.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), represented by one hundred twenty-six (126) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

im Jahre zweitausendneun, am sechzehnten Tag des Monats Juli,

ist vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Sitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., ehemals BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée société), gegründet und organisiert nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 146.727,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der BMG RM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und organisiert nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 146.948 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Frau Maren Stadler, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 10. Juli 2009 erteilt wurde;

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei hat durch ihren oben genannten Bevollmächtigten den Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., ehemals BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100);

III. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um einhundert Euro (EUR 100.-), vom derzeitigen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600.-) zu erhöhen, indem ein (1) weiterer Geschäftsanteil, in registrierter Form, mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100.-) ausgegeben wird, welcher die selben Rechte wie die bereits ausgegebenen Geschäftsanteile inne hat.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt die Alleingesellschafterin den einen (1) soeben ausgegebenen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100.-) zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieses Geschäftsanteils in Höhe von fünfundvierzigtausend Euro (EUR 45.000.-).

Der Mehrbetrag zwischen dem geleisteten Betrag und dem Nennwert des gezeichneten Geschäftsanteils in Höhe von insgesamt vierundvierzigtausendneuhundert Euro (EUR 44.900.-) wird dem „premium reserve“ der Gesellschaft gutgeschrieben.

Der Betrag von fünfundvierzigtausend Euro (EUR 45.000.-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin teilt mit, dass als Konsequenz des obigen Beschlusses, Art. 5.1 des Gesellschaftsvertrages abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

« **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), bestehend aus einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), in registrierter Form, die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Sie wurde der Bevollmächtigten / dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von der letzteren und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: M. Stadler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. LAC/2009/28917. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009100979/120.

(090121257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Endurance Residential Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 120.650.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social en date du 30 mars 2009

L'Assemblée Générale des associés a pris acte de et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société ainsi qu'en qualité de représentant légal de Ott & Co S.A., étant également gérant de la Société.

L'Assemblée Générale des associés a décidé de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Jean-François Ott, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, agissant en tant que représentant légal de Ott & Co S.A., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 46918, en qualité d'administrateur de la Société.

- M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 juillet 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009100579/22.

(090119959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 129.061.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social en date du 30 mars 2009

L'Assemblée Générale des associés a pris acte de et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:
- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société ainsi qu'en qualité de représentant légal de Ott & Co S.A., étant également gérant de la Société.

L'Assemblée Générale des associés a décidé de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Jean-François Ott, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, agissant en tant que représentant légal de Ott & Co S.A., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 46918, en qualité d'administrateur de la Société.

- M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité de gérant de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 juillet 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009100578/22.

(090119964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Company Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 74.292.

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPANY SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.292, constituée suivant acte reçu le 3 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 373 du 24 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 124 (cent vingt-quatre) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Le siège de la société sera transféré, à partir du 1^{er} juillet 2009, de 241 Route de Longwy, 1941 Luxembourg à 2 rue de Drinklange, 9911 Troisvierges.

2.- Renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats des administrateurs: Guido Beysen et Cornelis Vandenbroek.

3.- Renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat du commissaire aux comptes: Delaware Agent Services LLC.

4.- Démission de Mme Peeters comme administrateur. L'AGE NE DONNE PAS DECHARGE.

5.- Nomination d'un nouvel administrateur: Mr. Johan Beysen, Terloonststraat 3, B-1910 Kampenhout, né le 8 décembre 1975 à Antwerpen (B).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

77846

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société, à partir du 1^{er} juillet 2009, de 241 Route de Longwy, L-1941 Luxembourg à 2 rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Troisvierges."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans les mandats des administrateurs: Guido Beysen et Cornelis Vandebroek.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans le mandat du commissaire aux comptes: Delaware Agent Services LLC.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission, sans donner de décharge, de Madame Carine Peeters, demeurant à Nijlen (Belgique), comme administrateur.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer, pour une période de 6 (six) ans, comme nouvel administrateur:

Monsieur Johan Beysen, Terloonststraat 3, B-1910 Kampenhout (Belgique), né le 8 décembre 1975 à Antwerpen (Belgique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26350. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009100793/64.

(090121731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social en date du 30 mars 2009

L'Assemblée Générale des associés a pris acte de et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société ainsi qu'en qualité de représentant légal de Ott & Co S.A., étant également gérant de la Société.

L'Assemblée Générale des associés a décidé de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Jean-François Ott, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, agissant en tant que représentant légal de Ott & Co S.A., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 46918, en qualité d'administrateur de la Société.

- M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 juillet 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009100576/22.

(090119971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Endurance HC Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 133.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique tenue à Capellen en date du 30 mars 2009

L'Assemblée Générale de l'associé unique a pris acte de et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 38-40, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, en qualité de gérant de la Société.

L'Assemblée Générale de l'associé unique a décidé de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 juillet 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009100575/20.

(090119885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

European Forest Resources (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009099508/12.

(090118895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.764.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13 Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Helyette Jarny, né à Laval, France, le 21 avril, 1984, dont l'adresse professionnelle est 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l.
Mirko Bischer
Gérant

Référence de publication: 2009099501/22.

(090118967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.760.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13 Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Helyette Jarny, né à Laval, France, le 21 avril, 1984, dont l'adresse professionnelle est 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Eleven S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099497/22.

(090118962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.222.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099498/10.

(090118910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Eighteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.039.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009.

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13 Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, né à Suceava, Romania, le 19 juin, 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Eighteen S.à.r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099492/22.

(090118956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Infotime Analyse Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 106, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 54.643.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099515/10.

(090118695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.762.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;
2. Désigner Mademoiselle Helyette Jarny, né à Laval, France, le 21 avril, 1984, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Nine S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099625/22.

(090118982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.763.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;
2. Désigner Mademoiselle Helyette Jarny, né à Laval, France, le 21 avril, 1984, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099624/22.

(090118972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, né à Suceava, Romania, le 19 juin, 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099626/22.

(090118987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Grossfeld Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 85.508.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100202/10.

(090120407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Eight S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.403.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, né à Succava, Romania, le 19 juin, 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Twenty-Eight S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099623/22.

(090119044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.051.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, né à Suceava, Romania, le 19 juin, 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Twenty-Three S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099622/22.

(090119042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Hubert Jacques Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 141.845.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099581/10.

(090119162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.040.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 15 juillet 2009

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté 15 juillet 2009, l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 12,500 parts sociales à CVI GVF Lux Holdings, LLC une société de droit américain, ayant son siège social a 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099599/18.

(090119148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Dutch Debt Recoveries S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.187.

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S. à r. l., une société dont le siège social est à Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, représenté par son directeur, a adopté la résolution suivante:

- Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
Dutch Debt Recoveries S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099608/18.

(090119097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S. à r. l., une société dont le siège social est à Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, représenté par son directeur, a adopté la résolution suivante:

- Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
Fenix Cartera S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099609/18.

(090119101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.810.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Helyette Jarny, née à Laval, France, le 21 avril, 1984, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

CVI GVF Property Investments S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2009099607/22.

(090119093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.289.

—
Extrait des Résolutions des gérants prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Monsieur Patrick Lsurger, né à Metz, France, le 29 novembre 1955, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Two S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2009099606/22.

(090119091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Blueshield Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.258.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099485/10.

(090118808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Immobilière 166 GR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099486/10.

(090118805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.830.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 juillet 2009

1. M. Benoît NASR à été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
2. M. Cédric BRADFER à été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. M. David CATALA à été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 16 JUIL. 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009099591/22.

(090119457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Five S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.396.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;
2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, née à Suceava, Romania, le 19 juin 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
CVI GVF Luxembourg Twenty-Five S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009099601/22.

(090119047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Seven S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.400.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, née à Suceava, Romania, le 19 juin, 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Seven S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2009099604/22.

(090119085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.040.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, né à Suceava, Romania, le 19 juin 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2009099600/22.

(090119148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Agroeurotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.478.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

iA. Signature.

Référence de publication: 2009099541/10.

(090118734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, né à Suceava, Romania, le 19 juin 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2009099598/22.

(090119145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Nine S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.401.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Mademoiselle Beatrice Ghioca, née à Suceava, Romania, le 19 juin, 1980, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Nine S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2009099602/22.

(090119073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CIB Capital Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.752.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099545/10.

(090118724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Société Cotonnière Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.130.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009099131/12.

(090118722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.
